Cercle Royal Mars et Mercure
Club de Mons

MaMer Mons



« La légende des Anges de Mons »

de Marcel Gillis (1897 – 1972) un artiste peintre, chansonnier et poète montois.

Bulletin périodique
de
Mars & Mercure Club de Mons

Mai – Août 2026 **N° 57-58**

Editeur responsable

Dubail	Pierre	Rue d'Herchies 78	B-7011	Ghlin	pgagdubail@gmail.com

Les articles repris dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	**2**
Le Mot du président	**3**
Membres du Comité de Direction du Club de Mons.....	**4**
Calendrier glissant des activités 2026.....	**5**
Réponse du Palais.....	**6**
Nouveaux Membres.....	**7**
Coude à coude conférence du 2 avril – DVI.....	**10**
Coude à coude Ducasse du 29 mai.....	**14**
Photo du président et des past présidents.....	**18**
Article de Pierre Bernard.....	**19**
Musée de Mariemont.....	**22**
Journée de Familles chez Joëlle.....	**26**
Sponsoring Centenaire.....	**29**
La censure.....	**30**



Le Mot du Président

Chère Amie, Cher Ami,

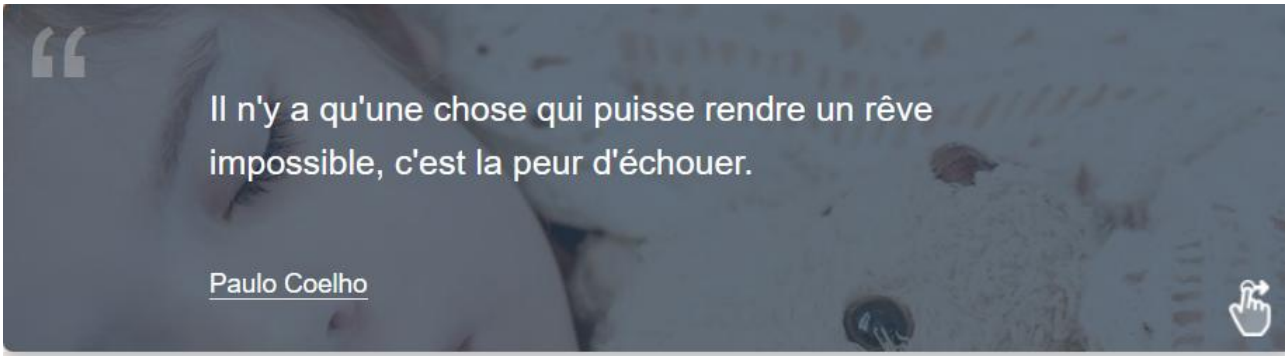
A l'approche du mercredi 18 novembre 2026, je tenais à m'adresser à vous à propos de notre grande conférence annuelle.
Animé par la volonté de mettre en lumière des personnalités locales, des institutions de la région, je vous propose de nous intéresser à l'Invest Mons-Borinage-Centre : IMBC.
Ces quatre lettres sont peut-être connues des uns et fort probablement inconnues des autres.
De quoi s'agit-il ? IMBC est un partenaire des PME, petites et grandes, des sociétés innovantes, des spins off et des artisans. IMBC est un interlocuteur local de préférence proposant des solutions de financement adaptés. Enfin, IMBC est un acteur important dans la mise en relation des PME avec les autres acteurs socio-économiques.
IMBC contribue au remaillage et au développement du tissu économique de notre région depuis plus de 35 ans. Quelques chiffres, si vous me le permettez.
Depuis sa création, IMBC a financé 1.405 sociétés, subsidié pour 776 millions d'euros, conclu 2.858 financements. IMBC, depuis sa création et en total cumulé : 400 entreprises partenaires, 15.000 emplois soutenus et 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
IMBC porte son effort principalement, mais non exclusivement, sur trois secteurs prioritaires : l'agroalimentaire et l'agricole, les X-Tech et enfin l'environnement. Pour ne citer que quelques entreprises partenaires : Brasserie St Feuillien, Vignoble des Agaises, I-Care, Belfibres.
Enfin, IMBC finance via sa filiale IMBC Spinnova des sociétés de haute technologie en partenariat avec l'UMons (conférence 2025) et Wallonie Entreprendre (ex SRWI).
Notre conférencière est Madame Sylvie Creteur, CEO d'IMBC. Elle est administrateur entre autres de Brasserie St Feuillien, de CoCEPTIO, d'Ecosteryl, de DESIX (ex DECUBE GROUP) et juge consulaire au tribunal de l'Entreprise du Hainaut.
Sylvie Creteur viendra nous parler de : IMBC, FINANCER LES PME AUTREMENT-comment conjuguer rentabilité, impact et innovation ?
Le comité vous attend nombreuses et nombreux ! Parlez-en autour de vous, dans vos foyers, auprès de vos amis et proches. Diffusez l'invitation auprès de vos relations professionnelles.

La réussite de cette conférence est l'affaire de toutes et tous.
Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin !
Je compte sur vous.

Amicalement.
Pierre Dubail

Membres du Comité de Direction du Club de Mons

BERNARD Pierre	0470/682508 065/315600	« Résidence Service du Bois d'Havre » Rue de la cure d'air, N*19/ Appartement 14 7021 Havre.	pierrebernard49@gmail.com
BROUILLARD Joëlle ***Trésorière***	069/664042 0472688170	Rue du Carme, 37 7971 Basecles	jobalim@hotmail.com
CAZZOLA Olivier	0497/515810	Rue des trois Hurées, 253 7012 Mons	olivier.cazzola@skynet.be
DASCOTTE Vincent	0476/999499 065/779662	Rue de Quiévrain 80A, 3.2 7300 Boussu	vincentdasc@hotmail.com
DUBAIL Pierre ***Président***	0495/122689	Rue d'Herchies 78 7011 Ghlin	pgagdubail@gmail.com
MOINY Philippe	065/520864	Emile Vandervelde 14 7332 Sirault	moinydesirault@yahoo.fr
ONRAET Jean ***Secrétaire*** ***Trésorier-adjoint***	0476/248468 065/643185	Rue Louis Caty 32 7331 Baudour	srtmmclubmons@outlook.be
TOUSSAINT Jean	0475/365959 065/728255	Rue du Grand Coron, 56 7034 Saint-Denis	jean.toussaint@gmail.com
VANDERWAL Jean ***Vice-Président***	0497/784791	Rue de Lens, 120 7061 Casteau	jean.vdwal@gmail.com

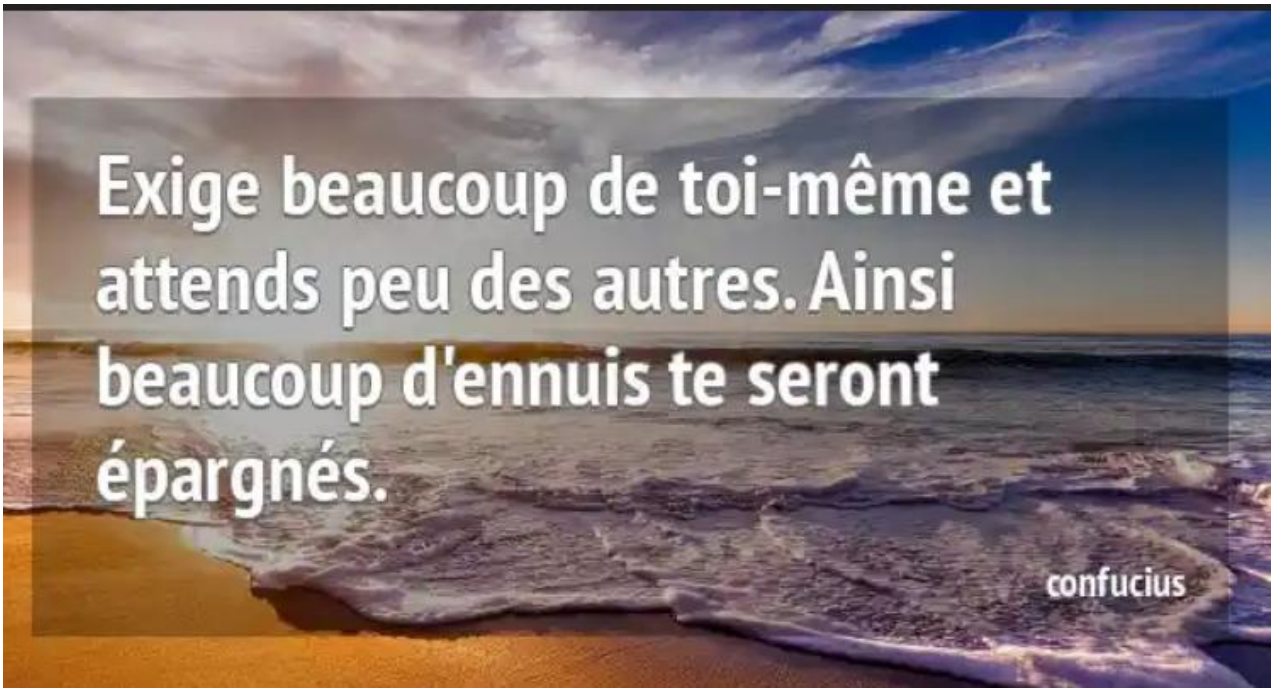




Calendrier glissant des activités 2026-2027

Pour tout renseignement de dernière minute et prise de contact avec le CD.

Date	Activité	Heure	Endroit
4 septembre 2026	Visite des ateliers de Tertre	10:00	Tertre
18 septembre	Journée Nationale		Palais d'Egmont , Bruxelles
2 octobre 2026	CàC-Conférence conférence sur l'Ukraine, Anne Godart professeur UMons	12 :00	Salons Cardi
Novembre 2026	Grande Conférence – 18 novembre 2026 IMBC FINANCER LES PME AUTREMENT COMMENT CONJUGUER RENTABILITÉ, IMPACT ET INNOVATION	18:45	BâtimentRosa Parks Auditoire Landercy Avenue Frère Orban 9
11 décembre 2026	CàC – repas de chasse	12:00	Salons Cardi
8/01/2027	Cocktail de nouvel-an	18 :00	Salons Cardi



Réponse du Palais

Palais Royal

A Monsieur Pierre DUBAIL
Président du Cercle Royal Mars & Mercure
Club de Mons
Atelier des FUCaM
Rue des Sœurs Noires, 2
7000 Mons

Le 24 février 2026

Monsieur le Président,

Sa Majesté le Roi m'a chargé de l'honneur de vous communiquer que les témoignages de fidélité à la Dynastie, exprimés dans le message que vous lui avez adressé à l'occasion de l'Assemblée Générale du Cercle Royal Mars & Mercure Club de Mons, l'ont beaucoup touché.

Le Souverain, particulièrement sensible aux sentiments d'attachement formulés à son égard, vous transmet, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, ses plus chaleureux remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Guido HART
Lieutenant général
Chef de la Maison Militaire du Roi

Nouveaux Membres

Angelo CIAVARELLA



Angelo nous a été présenté par Vincent Dascotte, son parrain.
Après des études en comptabilité, option Gestion, Angelo travaillera comme comptable à Mons.

Il décide de rejoindre la Police en 2011. Il suit la formation d'Inspecteur Principal Spécialisé de la Police, avec une spécialisation en criminalité sociale, fiscale, économique et financière.

Il travaillera à la Police Judiciaire Fédérale de Charleroi, il y finira comme Chef d'équipe.
En 2021, formation pour entrer dans le cadre Officier, il est actuellement Chef du Service Enquêtes et Recherche à la Zone Boraine.

Son parcours professionnel se construit principalement autour de la gestion d'équipes, de l'investigation spécialisée, de la transmission de connaissances et du travail interdisciplinaire.
Angelo est rigoureux, responsable, à l'écoute et apprécie les relations humaines. Il accorde beaucoup d'importance aux valeurs d'engagement, de loyauté, de discrétion et de respect mutuel.
Il est également membre du Lion's Club Mons – Hauts Pays.

Philippe GOSSELIN



Philippe réside en France. Après des études secondaires supérieures en Electromécanique à Saint Luc – Mons, Philippe entre à la SNCB. Il effectue d'abord des remplacements comme sous-chef dans différentes gares, sa carrière de cheminot commencera réellement en 1982, en effet il doit d'abord effectuer son service militaire.

Pour son service militaire, Philippe sera incorporé au Régiment Para-Commando. Instruction à Wartet, ensuite il sera affecté au 2ème Bataillon Commando à Flawinne avec la spécialisation tireur d'élite.
A l'issue de son service militaire, il rejoindra Amicale Nationale Para-Commando Vriendenkring (ANPCV). Il y est vérificateur aux comptes et depuis 2024 en est le secrétaire de la Régionale Mons-Borinage (le président actuel est un de nos membres Hughes Kanabus). Il occupe cette fonction pour la seconde fois.

De 1993 à 2020, il occupera différentes fonctions au sein de la SNCB. Il sera chef de cabine, ensuite il rejoindra le nouveau service Infrabel ou il est chargé de la préparation du travail dans les gares et s'occupera de la gestion en temps réel des incidents et accidents de circulation ferroviaires.
En 2007 après la scission se la SNCB en 2 parties (Infrabel et SNCB) il sera en charge de la mise en place de la nouvelle structure « Opérations » pour le District Sud-Ouest. Il prendra d'ailleurs la direction du bureau opérationnel de ce District.

Depuis plus de 40 ans, Philippe pratique l'Aïkido à l'Aïkido Mons Hainaut, il en est le président depuis 2002. Il obtient en 2021 le grade de 6ème dan auprès du « Aïkido Hombu Dojo » dont le QG se trouve à Tokyo.
Soucieux de transmettre la discipline, il devient moniteur sportif qualifié de l'ADEPS en 1995 et suit également la formation de dirigeant de club sportif.
Son parrain est le Past-Président Pierre Leblois

Josiane PIMPURNIAUX



Nous avons fait la connaissance de Josiane via notre Past-Président Pierre Bernard. Elle nous a ouvert de nombreuses portes quand nous avons décidé de visiter des bâtiments historiques de la Ville de Mons, notamment Les Visitandines.

Nous l'avons régulièrement invitée et Josiane a pris gout à nos activités.
Josiane a suivi la formation d'architecte à l'ISAE La Cambre.

Elle a un parcours très varié, architecte indépendante auprès du groupe SPIRALE (Maroc), de la société NIDOR (Geneve) de l'atelier GLIBERT et du Groupe HORIZON, à Bruxelles.
On retiendra également, administratrice-gérante du bureau AR-CAD, attachée au SPW – Direction générale de l'Aménagement du Territoire. Responsable de projet, auprès de l'intercommunale IGRETEC (Charleroi). Expert en aménagement du territoire auprès du cabinet du Ministre-Président de la RW, Conseillère auprès de la RW.

Directrice du développement économique auprès de l'intercommunale IDETA (Tournai) et finalement Directrice de la direction opérationnelle de la Zone Ouest de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWAP) à Mons depuis 2018.

Coude-à-Coude/Conférence du 02avril 2026

Disaster Victim Identification (DVI)

Patricia Vanderlinden

Première Inspectrice Principale

Police Fédérale



Depuis de nombreuses années, nous sommes inondés de séries policières américaines ou françaises. Ce sont bien évidemment des fictions relativement bien orchestrées, les enquêteurs, les policiers de terrains, les légistes nous montrent comment en quelques minutes, ils sont capables de trouver sur les scènes de crime, des mégots, des cheveux, des indices qui après analyse nous donneront le nom, l'âge et le sexe de la victime ou de l'assassin, du meurtrier.

Dans le cadre d'actes réels, d'incidents, d'attentats, ces recherches ne sont pas si simples ni aussi rapides. Les recherches effectuées servent bien sur à déterminer les causes de la mort des victimes, les causes de l'incident, pourquoi un attentat à tel endroit… la liste est longue L'équipe de la DVI est en charge pour donner un nom aux morts, et d'analyser les différentes pièces du puzzle. Deux enquêtes différentes sont utilisées, l'Ante Mortem et le Post Mortem. L'Ante Mortem consiste en la recherche d'indices du vivant de la personne, l'enquêteur se rend chez la famille et cherche à définir la personnalité, le profil de la victime. Des photos, des vêtements, des accessoires peuvent y contribuer. Pour le Post Mortem, il s'agit de comparer la victime avec les photos, les détails obtenus, voir par exemple, si la tenue ou la façon d'être correspond bien à la personne que l'on souhaite identifier.

Ce sont ici des exemples du travail effectué par le DVI. Patricia Vanderlinden, Première Inspectrice Principale à la Police Fédérale, nous a ce soir clairement expliqué son travail, avec un certain humour, un délicieux accent Brusseleir et des anecdotes bien choisies. Elle s'est toutefois abstenue de nous montrer des photos réelles afin d'éviter une certaine panique mais aussi pour protéger les personnes les plus sensibles. Elle a effet été engagée sur des scènes de crime atroces, des scènes d'attentats, de terrorisme, en Belgique et à l'étranger. Patricia nous confiera ne pas savoir faire grand-chose pour les victimes, mais son travail et son implication sont très importants pour les vivants.
Non moins de 50 personnes ont assisté attentivement à cette conférence.

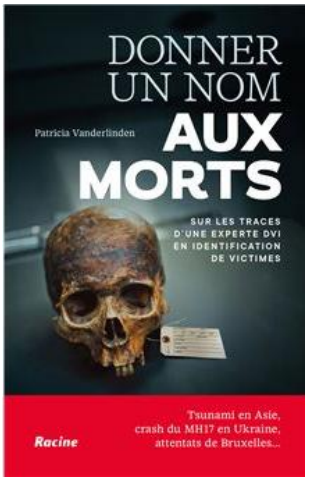








A l'issue de son exposé, de nombreuses questions ont été posées, prouvant l'intérêt des membres pour ce sujet méconnu.



Patricia en profitera pour nous présenter son livre où elle relate sa carrière au DVI.

Dans le respect des traditions du Club de Mons, notre président lui a remis notre médaille ainsi que quelques chocolats en remerciements de sa prestation.



S’en est suivi un apéritif et un standing lunch ou les discussions animées autour des tables hautes ont pu continuer.











Ce fut une belle activité du Club de Mons
Rédacteur : Moustachu
Crédit photo : J Onraet

C-à-C DUCASSE -
Conférence du 29 mai 2026

Le vendredi précédent la Ducasse de Mons est synonyme pour notre club d'un moment de convivialité, de rencontres mais également l'opportunité pour nos membres et autres invités d'écouter un conférencier de renom.
La journée commence assez tôt pour le comité de Direction qui doit installer, préparer et faire en sorte que rien ne manque pour l'accueil de nos convives.



Dès 11hr00, les premiers arrivent, il est temps d'ouvrir les bouteilles et de distribuer les chips et autres cacahuètes.
Comme à son habitude, Juan notre secrétaire se coupe en deux pour être à la fois présent dans la salle mais également à l'entrée du quartier Léopold.
Au final, nous serons 56 montois et autres à participer à cette activité.



Notre repas de Ducasse coïncide à chaque fois avec une conférence dont le thème du jour est « Aux origines médiévales de la Ducasse de Mons, quand la cité entrait en fête »
Nous écouterons le Docteur en Histoire, François Devriendt, bien connu de notre club et qui nous fait l'honneur de venir pour la deuxième fois.
Il sera présenté par Olivier Cazzola, ami de longue date.



C’est devant un public attentif et curieux que François va nous donner de nombreuses explications, il faut avouer qu’il maîtrise parfaitement sa matière.





Après cette longue conférence, il est temps de passer à table, le comité ainsi que le traiteur du jour s'affairent pour servir au mieux les convives certes assoiffés par la chaleur.
Une entrée fraiche à base de poissons, suivie par un BBQ dont notre ami traiteur a le secret satisferont pleinement les papilles affamées.
L'ambiance est super, les discussions sont animées, les convives sont heureux.
N'oublions pas de remercier notre merveilleux orateur, il recevra des mains de notre président et sous les applaudissements du public, la médaille du Club en remerciement de sa prestation.



L'après-midi se termine en beauté, un groupe de joyeuses et joyeux lurons a pris l'initiative de laver la vaisselle en entonnant des chansons issues d'un répertoire estudiantin et parfois un peu osées. Un clin d'œil à Danielle qui se reconnaitra.
18hr10, l'activité est terminée, et comme on dit à Mons

« Ein Vla Co pour un an »

Rédacteur : Moustachu
Crédit photo : J Onraet

Photo avec le président actuel et les past-présidents du Club de Mons



De gauche à droite les past-présidents

Pierre Leblois

Philippe Moiny

Fredy Moreau

Etienne Carlier

Luc Demol

Marc De Brackeleer

Pierre Bernard

Accroupi au centre le président actuel

Pierre Dubail

<u>Si quelqu'un pense que l'Union européenne, ou l'Europe dans son ensemble,</u>
<u>peut se défendre sans les Etats-Unis, qu'il continue à rêver !</u>

(Déclaration de Marc Rutte, Secrétaire général de l'OTAN)(*)

Et pourtant, les propos, souvent extravagants, prononcés par les plus hautes autorités américaines, nous font craindre qu'il n'y a plus de droit international…et que c'est la loi du plus fort qui s'applique !
Et « le plus fort » se délecte en prononçant des paroles indécentes ou « inappropriées » adressées au Saoudien Mohammed ben Salmane ou au président français Emmanuel Macron !
Et personne ne proteste vraiment…

Marc Rutte a mille fois raison : nous devons développer une « ***autonomie stratégique*** » !!!
D'autant que les Etats-Unis décident de refermer leur parapluie sécuritaire (sauf nucléaire) déployé sur le Vieux Continent… et donc, le pilier de la défense collective de l'Europe, assurée depuis la Seconde Guerre mondiale, est donc appelé à s'en aller…

L'enjeu, désormais, consiste pour l'Europe à développer cette « ***autonomie stratégique*** » en matière de défense…tout en espérant que ce retrait étasunien ne sera pas trop rapide, en tout cas au point de mettre la sécurité en péril si « Moscou » devait « tester » nos défenses...
Les 23 des 27 États membres de l'UE qui font partie de l'Alliance atlantique ont promis, bon gré mal gré, d'affecter 5% de leurs richesses annuelles à la défense et à la sécurité, … d'ici dix ans !!!
Et où acheter ces moyens de défense?... Car l'industrie européenne de la défense tarde à se réveiller et sortir de cette longue sieste qu'elle s'était autorisée durant cette longue période de paix…
Comment produire ces 5% et puis, comment payer ces équipements alors que les budgets nationaux européens sont à la diète ???
Et puis, si nous voulons une organisation cohérente de notre défense, pouvons-nous mettre sur pied de guerre une … armée européenne ?

Le secrétaire général de l'Otan, Marc Rutte, observe un certain « développement décisif d'un pilier européen » et « un véritable changement de mentalité » autour de la table…
Le bras diplomatique de l'UE et la Commission viennent d'entamer la confection d'une nouvelle « stratégie européenne de sécurité».

Quant au **Commissaire européen à la Défense et à l'Espace, Andrius KUBILIUS**, il a évoqué la création d'une force européenne de 100.000 hommes…
Et en février dernier, à Davos, **Pedro Sanchez, le chef du gouvernement espagnol**, a réitéré la nécessité de créer une véritable armée européenne… « **Pas dans dix ans, mais maintenant** ! »

Actuellement, nous sommes dans un « **moment Groenland** » … qui a ouvert les yeux… pour qui en avait encore besoin !!!

Pierre BERNARD

(*) Ce texte s'inspire d'un article de Baudouin LOOS paru dans le journal « Le Soir » du vendredi 3 avril 2026.

Mons, le 3 avril 2026.

Les FBA.

Les Forces Belges en Allemagne.

Souvenez-vous : FBA est le nom donné à partir de 1955 à l'armée belge d'occupation en Allemagne après le Seconde Guerre mondiale et, par extension, la zone où les forces belges étaient cantonnées.
Cette zone se situait en Allemagne de l'Ouest dans ce qui était au début la zone d'occupation britannique en Allemagne et sous de commandement de la « British Army of the Rhine »devenue en 1994 les « Forces britanniques d'occupation ».
En 1946, trois brigades d'infanterie belge sont présentes en Allemagne, sous le commandement britannique.
Peu de temps après, les Belges obtiennent leur zone propre, avec une autonomie opérationnelle dans le secteur britannique, dans le cadre du 1er Corps d' Armée belge.
Le Quartier général est d'abord établi à Lüdenscheid avant d'être transféré en 1948 dans le Quartier Lindensthal à Cologne.
Son deuxième commandant fut… Jean-Baptiste PIRON !

Fin 1949, le QG prend garnison à Weiden-Lövenich, à la lisière Ouest de Cologne !
L'armée belge contrôle ainsi un territoire qui comprend les villes d'Aix-La-Chapelle, Cologne, Soest, Siegen et Kassel… principalement en Rhénanie-du-Nord.
Une garnison prend ses quartier à Bonn jusqu'à la création de la République Fédérale d'Allemagne, la RFA, le 23 mai 1949 !
Le 4 avril 1949, l'OTAN est fondée… et le 9 mai 1955, la RFA dévient partenaire !

L'Union Soviétique et ses alliés du Pacte de Varsovie (14 mai 1955), la RDA comprise, est désormais le seul ennemi commun !

Une force « d'occupation » n'est plus nécessaire… mais les Belges restent en place et deviennent une « force de protection »… contre une attaque éventuelle par les Soviétiques de la RFA …
Aux côtés des Américains et des Anglais, le contingent belge tient un « créneau » qui allait depuis la frontière belge jusqu'au rideau de fer !
L'armée belge devait défendre, en cas de troisième guerre mondiale, un territoire de 60Km sur 250Km…
Cette zone était surnommée « la 10ème province belge » et son code postal, le « 4090 », témoignait de son rattachement à la Province de Liège.
Des dizaines de milliers de belges y vivaient avec leur famille.
Au début : 40.000 soldats stationnés.
Début 1990 : 25.000…
La dernière caserne (Troisdorf-Spich) fut fermée le 31 août 2003.
Quelques soldats belges restèrent à Vogelsang jusqu'en 2005.

Je garde un magnifique souvenir de mon service militaire :

- Ma formation au Quartier Général Bastin à Arlon… où j'ai appris à … « marcher droit » !
- Et ensuite mon inoubliable expérience chez les RECCE, au 3ème peloton de l'escadron A du 4ème Régiment de Chasseurs à Cheval, le 4 ChCh !

Pierre BERNARD

Le Club de Mons en balade

"Marie de Hongrie. Art & Pouvoir à la Renaissance"
08 mai 2026

Afin de perpétuer l'ouverture de notre Club à la Cité et à ses environs, le Club montois a organisé une visite culturelle.
Le choix de cette visite s'est porté sur l'Exposition "Marie de Hongrie. Art & Pouvoir à la Renaissance" au Musée royal de Mariemont.



Le Comité de Direction a donné carte blanche à Joëlle Brouillard afin d'organiser cette visite culturelle qui s'est déroulée ce vendredi 08 mai 2026. La visite guidée ne commençant qu'à 15hr00, un repas convivial a été organisé au préalable, un restaurant à la consonance méditerranéenne a été choisi. Les convives ont eu un choix varié de plats italiens, bruschetta, carpaccio, escalopes parmiggiana, et bien sûr des pâtes. Le repas fut clôturé par un tiramisu et un café.









Le repas terminé, il fut temps de se diriger vers le musée, à pied ou en voiture pour les moins valides. Dès 15hr00 la guide, Laurence, était bien présente afin de prendre en charge le groupe montois pour une visite de deux heures



A l'issue de cette visite très intéressante, notre Vice-Président Jean Vanderwal a offert la médaille de notre Club en remerciement pour ses nombreuses explications. La guide en fut ravie.



Ce fut encore une fois une très belle activité au Club de Mons
Rédacteur : Moustachu

Crédit photo : Joëlle Brouillard

Cérémonie d'hommage aux soldats britanniques et civils tombés lors de la Bataille de Mons, le 23 août 1914.

We shall remember them

Ce 24 août 2026, à l'invitation de la ville de Mons, une délégation du Cercle Royal Mars et Mercure – asbl / Club de Mons s'est rendu au cimetière militaire de Saint-Symphorien afin d'y déposer des fleurs en hommage aux victimes de la Bataille de Mons du 23 août 1914.



Cette cérémonie s'est déroulée en présence des autorités Britanniques, Canadiennes, Allemandes, Françaises et Belges, ainsi que des associations patriotiques locales.

Le Club était représenté par

Marc De Brackeleer	Président National
Jean Vanderwal	vice-Président
Jean Onraet	Secrétaire
Bernard Van Grundelbeke	Membre

Cette année encore nous avons pu ressentir l'émotion présente lors de cette commémoration. Cette journée de commémoration s'est terminée par la réception au MMM.

Rédacteur : Moustachu
Crédit photo : Jean ONRAET

Repas famille chez Joëlle Brouillard
07 aout 2026

A l'initiative de Joëlle, le repas de famille de cette année se déroula dans son jardin. Le menu choisi, une porchetta de chez Salamone livrée sur place, l'apéritif, les accompagnements, salades et autres victuailles ont été préparés par Joëlle et son amie. Le dessert a été fourni par le pâtissier local.

24 membres et de nombreux accompagnants ont participé à ce repas festif.

Voici quelques photos













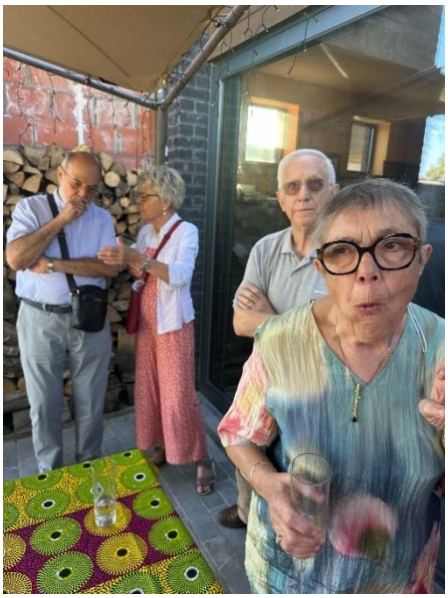
7







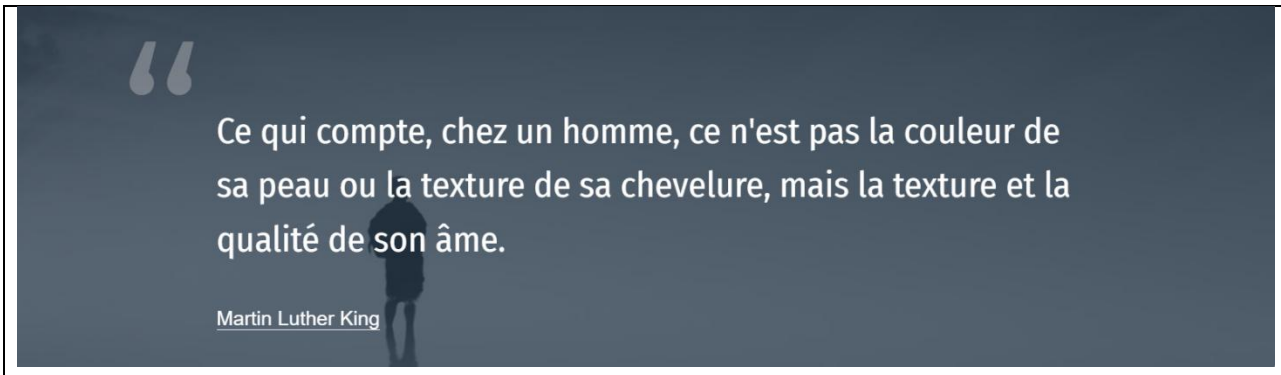




Vu la bonne ambiance, Joëlle s'est déjà proposée pour organiser le repas de famille en août 2027.

Ce fut une très belle journée

Rédacteur : Moustachu
Crédit photo : J Brouillard





Sponsoring Centenaire du Cercle – 18 septembre 2026

Un tout grand merci à notre ami Pierre-Pascal Hecq qui grâce à son sponsoring a pu contribuer au bon déroulement du Centenaire de notre Cercle.



LA CENSURE MEDIATIQUE : AUSSI EN BELGIQUE !

Essai , août 2026.

Etienne Carlier,
lic. Sc. Po.

Définir la censure est en soi un vaste programme, tant ses variantes sont nombreuses et ses formes variables, selon l'époque et les lieux de son application.
Retenons, dans les grandes lignes, que la censure restreint la liberté d'expression et contrôle l'information. Elle constitue une limite à celle-ci, imposée par les autorités (Etat, Administration) ou par la presse elle-même (auto-censure), dans le but de sélectionner les informations et d'orienter les idées des citoyens, jusqu'à forger les opinions.
La censure s'exerce sur les médias d'information, les livres, le cinéma, internet, l'enseignement, … Elle masque, limite ou modifie l'information, souvent dans le but de maintenir ou imposer une morale, une idéologie, voire un régime.

« La censure est mon ennemie littéraire, la censure est mon ennemie politique, la censure est de droit improbe, malhonnête et déloyale.
J'accuse la censure » *(Victor Hugo).*

Les méthodes de la censure sont nombreuses. Citons par exemple, l'invisibilisation d'événements ou d'individus, l'interdiction d'accès aux médias, le mensonge, la diffusion d'informations partielles ou partiales.
L'usage de la censure peut répondre à un souci d'ordre moral : interdiction ou limitation de diffusion de livres, de films, de scènes de l'actualité, jugées choquantes, censure pour les enfants (sexe, violence).
Parfois, une absence de censure peut s'avérer néfaste. Par exemple, certaines scènes du spectacle d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris, en 2024, choquèrent beaucoup de spectateurs, partout dans le monde.

Vu l'ampleur du sujet, nous nous focaliserons sur la forme de censure qui nous touche tous, en Europe mais bien sûr aussi en Belgique : la censure médiatique. Elle façonne la pensée de la population de façon insidieuse et dangereusement efficace.

Les médias sont un des piliers de la démocratie. Ils doivent fournir à la population les faits certains et authentifiés dont il a besoin, lui permettre de se forger une opinion et de choisir de façon éclairée, où, *in fine*, il portera ses suffrages.
Mais tous les médias ne rapportent pas l'ensemble des faits. Certains sont révélés plus tard, par hasard ou par des témoignages difficiles à publier. Des informations capitales sont ainsi dissimulées, voire « oubliées ».
Pour certains médias, la ligne de conduite passe nécessairement par la doxa gouvernementale. Dans d'autres cas, une idéologie politique peut s'avérer la route à suivre.

Quoi qu'il en soit, « *la fidélité envers l'origine des subsides ne peut connaitre de dérapage*. ». (Alexandre Dumaine, BV, 6/7/25).

Et c'est ici que s'engage le combat. Martial Bild, Directeur général de TVL, l'a bien compris. « *La critique des médias dominants fait pleinement partie du débat démocratique. Elle peut venir des citoyens, de chercheurs, de journalistes ou de médias indépendants. Dans une démocratie digne de ce nom, critiquer les grands médias est un droit, non une menace. Quand ceux-ci assimilent cette critique à une forme de subversion, cela revient à sanctuariser la caste médiatique et à criminaliser toute dissidence. Le média devient alors un instrument de contrôle idéologique. Or, l'Etat n'est pas le garant de la vérité médiatique. ». Et les journaux écrits ou parlés, encore moins !*

Et pourtant … Nous sommes à des lieues de l'impartialité médiatique, même en Belgique ! La presse, dit-on, ne serait-elle pas le quatrième pouvoir ? Chez nous, ce n'est pas tellement le Gouvernement qui contrôle l'information, comme c'est le cas en dictature. Le contrôle et l'orientation de l'information – donc, la censure médiatique – viennent des médias eux-mêmes.

Je vous invite à découvrir ci-dessous, un échantillonnage de vocabulaire et d'expressions vivement recommandés aux journalistes, dans la rédaction de leurs articles ou l'expression de leurs exposés oraux.

Ce recueil provient d'un texte de plus de 80 pages, à la diffusion très discrète auprès des professionnels de l'information. Précisons qu'il leur est vivement recommandé de s'y tenir. Je vous en révèlerai ensuite l'origine.

« Instructions aux journalistes pour le traitement de l'information ». Supported by Bill & Melinda Gates Foundation, by Freelance Journalism Assembly. Cela peut déjà surprendre …

Ce document, réservé aux journalistes et auquel adhère la majorité des grands médias, prescrit toutes les instructions et recommandations destinées à présenter de façon positive et convaincante, les sujets et interviews relatifs à certains sujets jugés « sensibles » :

-les objectifs du développement durable, selon les normes de l'ONU ;
-le problème des réfugiés et de l'immigration ;
-la problématique des genres et de l'identité ;
-la couverture des campagnes électorales ;
-le réchauffement climatique.

Tous ces sujets doivent être traités dans l'optique dictée par l'ONU et l'UE, en usant d'un vocabulaire convenu et jugé « politiquement correct » …

Je ne reproduirai pas ici les 80 pages de « recommandations » qui font qu'un journaliste d'actualité et d'information garde sa place s'il les respecte, *stricto sensu*. J'ai retenu les deux thèmes les plus marquants : l'immigration et les campagnes électorales.

<u>L'immigration</u>.

Pour parler du problème de l'immigration, les journalistes doivent d'abord respecter certaines consignes. Ensuite, on leur demandera d'utiliser un glossaire « politiquement correct ». Voyons d'abord les consignes :

1/. Ne mentionner les caractéristiques personnelles ou collectives, dont la nationalité, le pays d'origine, l'appartenance ethnique, la couleur de peau, la religion, l'opinion philosophique, que si ces informations sont nécessaires au regard de l'intérêt général.

2/. Eviter les amalgames (sic).
3/. Eviter de dramatiser les problèmes : ne pas exagérer la portée des caractéristiques évoquées au point 1.
4/. Modérer les propos du public (témoins, rapporteurs, victimes, …) : ne pas mentionner les propos xénophobes, racistes, sexistes ou les discriminations amenant à l'amalgame.
5/. Refléter la diversité de la société. Les journalistes sont tenus de la mettre en évidence, dans toutes ses composantes, tout en évitant de représenter les personnes étrangères ou d'origine étrangère, dans des situations problématiques.
On le constate, les sous-entendus sont nombreux dans ces recommandations, sauf au point 5, un peu plus précis.
Vient ensuite un glossaire de plus de 80 mots vivement recommandés aux journalistes pour leurs écrits ou leurs interviews. Je vous en livre une dizaine, qui illustrent parfaitement les buts poursuivis par cette forme de censure :
Accueil : c'est le mot à employer car il confirme que la question de l'acceptation de l'immigration est déjà résolue : on en est à l'accueil. Le citoyen est ainsi placé dans le rôle de l'hôte, qu'il le souhaite ou non. La loi « accueil » du 12 janvier 2007 encadre cette procédure.
Allochtone : le mot est carrément interdit pour désigner un étranger devenu belge ou un étranger non belge, né en Belgique et y résidant.
S'il est vraiment nécessaire de mentionner l'origine de l'individu, « utiliser une périphrase », comme par exemple « Belge d'ascendance X », ou « d'origine Y ».
Belgo-Turc (par exemple) : ne pas utiliser si l'individu possède la nationalité belge ou les deux nationalités. On le dira donc « belge », sans plus.
Burqa : le visage doit toujours être découvert pour des raisons d'identification. Ajouter un masque chirurgical, hors épidémie déclarée, est illégal. On ne traduit pas le mot en français.
Centre fermé : ils sont souvent décriés par la presse et présentés comme des camps de concentration. Pourtant, tous les individus qui s'y trouvent, y sont suite à une décision circonstanciée de l'Office des Etrangers. Ils sont donc irrégulièrement sur le territoire. L'irrégularité n'est pas précisée.
Charia : cette règle mi-religieuse mi-juridique est présentée comme la loi de l'islam mais surtout sans en préciser les facettes inacceptables en Occident, tant moralement que juridiquement (statut mineur de la femme, dhimmitude, châtiments corporels, mutilations, …). Pas de traduction en français.
Hidjab : mot arabe ; il est toléré d'utiliser le mot « voile », moins suggestif.
Migrant et réfugié : là, c'est la confusion la plus courante. A en croire la presse, la majorité seraient des réfugiés. C'est faux. Un migrant est une personne qui quitte son pays volontairement, pour des raisons le plus souvent économiques. Son but est de rejoindre un pays où les avantages sociaux seront offerts dès son arrivée, sans contrepartie et sans cotisation. Les pays d'Europe occidentale répondent à ces critères. Par contre, un réfugié n'a pas vraiment choisi son sort. Il quitte son pays parce qu'il y est victime de menaces physiques, de persécutions, de risques majeurs de guerre, voire de mort. Il bénéficie des protections prévues par le Convention de Genève de 1951, relative aux Réfugiés. La Belgique l'a ratifiée et nous la respectons.

Les deux statuts sont donc fondamentalement différents. Rien n'oblige l'Etat d'accepter

l'arrivée massive et infinie de migrants.
Regroupement familial : l'expression suscite la tolérance et la charité. Présenté comme un droit social, encadré par la loi du 8 juillet 2011 et accentué par le Pacte de Marrakesch, c'est une méthode destinée à amplifier et accélérer la migration vers l'Occident.
Réfugié climatique : on commence à entendre cette expression. Elle n'a aucun cadre légal, jusqu'à présent.
Bien d'autres mots et expressions sont vivement recommandés aux journalistes. Vous en trouverez la liste *in extenso* sur le site de l'AJP (cfr supra).

Les campagnes électorales.

Les *« carnets de la déontologie »* du Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ), dans leur dernière édition du 7 juillet 2023, proposent (ou imposent) certaines recommandations relatives à la couverture des campagnes électorales et dites fondées - je dirais plutôt « inspirées » - sur la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Les voici :
1/. Les choix éditoriaux incombent aux rédactions.
2/. Accorder la parole à un candidat ou parti, relève du choix de la rédaction, en fonction de ses orientations. Etre candidat ne sous-entend aucunement le droit d'accès automatique à l'expression dans un média.
3/. Recommandation aux rédactions : ne pas laisser d'accès aux partis jugés « liberticides » ou antidémocratiques ou tenant des propos racistes, sexistes ou discriminatoires. Le choix est laissé aux rédactions car il n'existe pas de liste officielle …
4/. Déontologie journalistique : elle exclut la suppression d'informations essentielles (art. 3) et réprouve la confusion entre information et propagande (art. 13). Pour les campagnes électorales, ces règles proscrivent tout favoritisme ou toute partialité vis-à-vis des candidats ou partis.
5/. Il est interdit de passer sous silence l'existence de candidats ou partis ayant des idées liberticides ou antidémocratiques.
6/. Encore une recommandation : les rédactions sont invitées à refuser l'accès direct à l'expression de candidats dont elles estiment le programme liberticide (nous en reparlerons dans l'analyse du cas du Président Trump).
Précisons que « accès direct à l'expression » signifie « ne peut être soumis au contrôle de la rédaction en temps réel ». Donc, pas de direct mais un décalage dans le temps, afin de pouvoir censurer « ce qui doit l'être ».

Tout cela constitue-t-il une atteinte à la liberté d'expression (Art. 10 de la CEDH) ? Pas du tout ! La liberté d'expression n'est pas bafouée car il y a, dans ces textes, une subtilité. Il est en effet précisé que « *celui qui n'a pas eu la possibilité de s'exprimer dans un média qui a estimé que son avis était contraire à ses choix, peut s'exprimer sur d'autres médias »* … ! Les médias estiment ne pas avoir à donner à ces candidats, la possibilité d'exprimer leurs opinions jugées liberticides ou antidémocratiques, par eux-mêmes.
Par exemple : se déclarer « contre l'immigration » est interprété par beaucoup de médias comme « liberticide et antidémocratique ». Je dis bien « interprété » …
Pourtant, ceux qui se déclarent contre l'immigration de masse, estiment défendre notre culture, notre société et notre sécurité (allusion à la menace de la *charia* et aux statistiques des délits).
Pour terminer, les « décideurs » conseillent de soumettre le programme du candidat

« douteux » à un avis d'experts, tel que Unia … qui s'affiche clairement à l'extrême gauche !

Le « cordon sanitaire médiatique ». Un cas d'étude : Wallonie-Bruxelles.

Ce que les médias ont baptisé « *cordon sanitaire* » désigne l'invisibilisation de partis, d'hommes ou de femmes politiques. Cette stratégie permet d'empêcher l'accès au pouvoir, via les élections, à des candidats jugés indésirables par les rédactions. De prime abord, on pourrait apprécier. Mais l'analyse de cette pratique nous amène à un résultat peu démocratique.

Le cordon sanitaire médiatique est mis en œuvre par les médias, tandis que le cordon sanitaire politique est une décision d'un ou de plusieurs partis politiques de rejeter tout accord ou toute coalition avec un autre parti.

Cette stratégie a été adoptée par le CDJ le 15 novembre 2011 et modifiée le 7 juillet 2023.

Le cordon sanitaire médiatique engage les rédactions à ne pas inviter les représentants de partis antidémocratiques – du moins, jugés comme tels par elles – aux débats publics en direct. Cette recommandation se concrétise par des coupures possibles, visibles ou non par les spectateurs, comme le fit la RTBf lors du discours d'investiture du Président D. Trump.

« *La rédaction doit pouvoir contrôler toutes diffusions en temps réel* » (sic). C'est de cette « règle » que proviennent les coupures ou retransmissions différées. Le texte reconnait une orientation dirigée contre l'extrême droite, fondée sur les crimes nazis d'il y a 80 ans, tandis que rien ne s'oppose à l'extrême gauche, malgré les crimes communistes toujours perpétrés aujourd'hui, en divers Etats. C'est cette asymétrie – révélatrice du parti-pris des auteurs – que je n'accepte pas.

La désignation de l'objectif est claire et respectable : « les partis liberticides, antidémocratiques ou contraires aux lois car incitant au racisme, au sexisme, à la discrimination et au négationnisme ». Dans le cas de la censure – par retard volontaire de transmission pour contrôle – du discours d'investiture de D. Trump, elle n'était pourtant justifiée par aucun de ces mobiles.

Qui décide ? Les rédactions seules ou avec avis d'experts comme Unia … ! Nous sommes donc loin de l'équilibre démocratique si souvent invoqué.

Est-ce une atteinte à la liberté d'expression, prévue par l'art.19 de la Constitution ?

La réponse est « *Non car ils peuvent s'exprimer ailleurs »* (sic) – une subtile casuistique ! - en dehors des médias, c'est donc le silence et l'invisibilisation garantis. C'est ainsi que fut éliminé le parti de droite « *Chez Nous* », lors des dernières élections législatives et régionales.

Le règlement précise aussi que c'est par déontologie qu'il exclut certains partis. A cette fin, il se retranche derrière sa « *responsabilité sociale* », empêchant ainsi que *des personnes ne soient séduites par des discours extrémistes, en ignorant qu'ils sont tenus par des partis liberticides ou antidémocratiques*. Voilà qui semble a priori plutôt honorable mais alors, quid du Parti des Travailleurs de Belgique (PTB) ? La réponse est on ne peut plus simpliste : il n'existe pas de cordon sanitaire contre l'extrême gauche ! Un parti non démocratique, s'il est de gauche, bénéficie de tous les accès aux médias. Les médias étant aux partis ce que l'engrais est aux plantes, rien de surprenant à ce que le PTB ait depuis longtemps dépassé le seuil de crédibilité (5 %) et soit aujourd'hui en tête

des intentions de votes dans la capitale (sondage RTBf de mai 2026). Une mesure non démocratique entraine une situation de même : qui sème le vent récolte la tempête …
Le cordon sanitaire médiatique ne s'applique plus en Flandre depuis les succès du Vlaams Belang : on s'abstient devant la force …
Le cordon n'existe pas en région germanophone « *car il n'y a pas de parti d'extrême droite* » (sic). Et pas d'allusion au PTB qui y est pourtant bien implanté !
Finalement, le cordon sanitaire médiatique est d'application uniquement en communauté Wallonie-Bruxelles, ce qui est d'autant plus farfelu qu'il n'y a pas de parti d'extrême droite dans cette région ! Pathétique …
Avec un cordon sanitaire médiatique qui ne concerne que la Droite, la Gauche censure le pluralisme et la diversité de pensée … ses deux chevaux de bataille préférés ! Ca change du discours habituel : c'est ça, la géométrie variable …
Mais qui sont les gardiens de cette déontologie journalistique ? Venons-y :
Le Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ) : c'est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones. Il est composé de journalistes, d'éditeurs et de rédacteurs en chef. Le CDJ fut créé en 2009 par décret de la Communauté française. Il a pour mission de codifier les méthodes de travail des journalistes, de statuer sur des cas de déontologie litigieux, à la demande du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Précisons qu'il a une forte tendance à orienter les avis des journalistes en fonction de sa composition et ce, en conformité avec son code de déontologie. Privé et déclaré apolitique (?), le Conseil base ses interventions sur la persuasion …
Le CDJ remet un rapport annuel au Gouvernement et au Parlement de la Communauté française.

En Belgique, la déontologie journalistique est donc contrôlée par un organisme indépendant et privé, libre de sa composition. En France et dans d'autres pays, ce sont des organismes d'Etat qui assurent cette fonction. Je n'apprécie guère qu'en Belgique, un organisme privé soit chargé d'une mission aussi sensible. En effet, rien ne garantit l'équilibre politique de sa composition. On constate le résultat : une forte inclinaison à gauche – c'est un euphémisme – de la majorité des médias, sous l'influence du CDJ dont la tendance est asymétrique, nous l'avons mis en évidence.
L'Association des Journalistes Professionnels (AJP) est un organisme privé, lui aussi, qui donne instructions aux journalistes pour le « traitement » de l'information (sic). Ses dernières instructions datent d'avril 2025. Nous en avons parcouru quelques exemples ci-dessus. Je vous invite à visiter son site. On y lit en introduction : « Supported by Bill & Melinda Gates Foundation. By Freelance Journalism Assembly ».
Voilà qui est pour le moins surprenant que ces règles, promues par un organisme un tantinet wokiste, s'appliquent aux journalistes européens … Heureusement, certains n'y adhèrent pas.

Enfin, au-dessus de ces structures, nous trouvons le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Celui-ci dépend directement de la Communauté française. Ses membres sont désignés par le pouvoir politique. C'est un organe coercitif, exerçant le contrôle des médias dans tous les domaines. Mais comme la déontologie ne lui incombe pas, le CSA n'est pas maître de l'orientation idéologique des rédactions.

Un autre cas d'étude : la RTBf.

La RTBf exerce t'elle la censure médiatique ? Depuis de nombreuses années, les observateurs vigilants ont remarqué certaines anomalies de l'information. Des « oublis » alors que d'autres chaines rapportaient des événements importants ; éventuellement, cette information apparait le lendemain, en format réduit. Des paroles citées hors contexte, des phrases amputées, conférant ainsi un autre sens au discours.
L'invisibilisation du racisme anti-blancs en Belgique mais aussi dans d'autres pays occidentaux constitue une forme de censure. Ainsi, le média ne fournit aucune information, concernant les meurtres de jeunes filles et de militants de droite en France ; rien non plus sur les milliers de viols perpétrés par les « Groomings Gangs » (Pakistanais et autres migrants) en Grande-Bretagne depuis près de 25 ans …
La censure est aussi utilisée de façon asymétrique, afin d'obtenir un clivage dans la population en jetant l'anathème sur l'un des adversaires d'un conflit armé, par exemple. Le conflit de Gaza est un modèle du genre. Chaque jour, les opérations militaires d'Israël sont présentées comme des attaques illicites alors que l'Etat hébreux a été agressé de la façon la plus barbare. Tsahal a toujours averti qu'il frapperait, afin de permettre aux civils de se retirer, conformément au Droit des Conflits Armés. Si les Palestiniens plaçaient leurs états-majors et leurs combattants dans les hôpitaux et parmi les civils, ils en faisaient eux-mêmes des objectifs militaires, au sens du Droit. La RTBf a toujours omis cette information primordiale, omission qui rejetait d'office la responsabilité sur Tsahal. L'omission est une censure médiatique. Des nombres invraisemblables de victimes palestiniennes sont avancés, sans jamais montrer plus d'une dizaine de corps et parfois, la même image après quelques jours. La source de ces reportages était un hypothétique « Ministère de la Santé palestinien ». Où pouvait-il se trouver et si bien fonctionner dans ce champ de bataille restreint ? Comment parler d'un Ministère de la Santé pour un état sans existence juridique ? Que de vérités tronquées et d'informations faussées, partielles et partiales…
Mais les vérités concernant Israël devaient être censurées, au profit d'un soutien inconditionnel aux Palestiniens … dont sont issus les terroristes du Hamas. De façon plus pragmatique : les Musulmans sont plus nombreux que les Juifs, en Belgique ; il vaut mieux plaire à la majorité, ça évite des ennuis. De plus, depuis 1977, la majorité des dirigeants de la RTBf est issue du Parti Socialiste et ce parti draine une partie de son électorat parmi la population d'origine musulmane. On constate le même phénomène dans beaucoup d'autres médias occidentaux.
En France, le Président Macron aime avoir une longueur d'avance. Il a lancé l'idée (France TV, 28/11/2025) d'une « labellisation des médias », qui serait confiée à RSF (Reporters Sans Frontières), un choix plus que tendancieux. Certains médias bénéficieraient de ce label, une reconnaissance officielle de la qualité de l'information. D'autres, non labellisés, seraient discrédités. Deux médias sont déjà retenus : Radio France et L'Humanité ! Ils se sont attribué le titre de « Journalism Trust Initiative » (JTI), l'avant-garde du label national. « *L'Arcom contrôlerait l'attribution des labels mais pas l'Etat car ce serait de la dictature* » (E. Macron). Connaissant l'inféodation de l'Arcom, c'est tout simplement de l'hypocrisie

« *La désinformation est un phénomène en grande partie licite, qui relève de la liberté*

d'expression en démocratie ». Cette affirmation, citée par E. Macron, l'arrange bien dans son projet. Et elle est vraie : elle ressort du Droit Européen (« Lutte contre la désinformation », du 29 juillet 2025). Le Droit a cependant fixé des balises à cette « liberté d'expression » si controversée : il ne peut s'agir de diffuser des faits inexacts, de diffamation, d'apologie du terrorisme ou de manipulation frauduleuse. Bien des thèmes discutables …

<u>La censure avouée</u>.

C'est un événement mineur pour la Belgique (quoique …) qui a dévoilé le pot aux roses. Le jour de l'investiture du Président D. Trump, en janvier 2025, nombreux furent les spectateurs qui remarquèrent un décalage de quelques minutes entre ses paroles et leur retransmission sur nos écrans. Ce fut cette évidence qui contraignit la Direction de la chaine publique à avouer qu'une « censure préventive » avait été pratiquée afin de pouvoir couper d'éventuelles paroles que la RTBf ne souhaitait pas retransmettre. Dans la foulée, la speakerine désignée pour cette annonce – juste une information, pas des excuses ! – précisa que cette forme de censure était exercée depuis une trentaine d'années … Voilà une bonne raison pour s'informer sur plusieurs chaines, dont une privée et de recouper. La combinaison entre médias oraux et écrits est aussi vivement conseillée.

La campagne électorale qui opposa D. Trump à K. Harrys fut particulièrement insupportable. Sans vergogne, la RTBf favorisa toujours les actes et les paroles de K. Harrys la démocrate - donc la gauche américaine - en masquant subtilement son wokisme primaire. Concernant D. Trump, seuls ses écarts de langage étaient mis en évidence ! Sa victoire électorale jeta une consternation visible sur la chaine belge qui se lança alors dans une politique de désinformation encore d'actualité : l'invisibilisation des actions positives du Gouvernement américain.

Je ne défends pas ici le candidat Trump : j'en eus préféré un autre plus conventionnel. Ce n'est pas un politicien mais un homme d'affaire, dont je comprends les méthodes sans nécessairement les approuver.

Par contre, je déplore le comportement d'un média payé pour nous informer et non pour nous influencer en recourant aux diverses formes de la censure, favorisant un idéal idéologique qui n'est pas même celui de la moitié de la Nation.

Quelques constats avant de clore ce chapitre :

- La RTBf a-t-elle rapporté le succès de la négociation de Georgia Meloni avec Donald Trump, en avril 2025, alors que d'autres dirigeants européens avaient échoué ?
- Pas un mot non plus concernant le miracle économique argentin du président Milei, célébrant ses 30 mois de gouvernement en juin 2026.
- Le nouveau président hongrois Magyar, qui « détrôna » le tant critiqué Victor Orban, fit l'objet d'éditions spéciales. Aujourd'hui qu'il s'avère plus anti-migrations que son prédécesseur, on n'en parle plus !

Ces dirigeants sont invisibilisés par la RTBf , cordon sanitaire oblige : ils sont d'extrême droite ! Mais le président du PTB passe à l'antenne à volonté. Un tel déséquilibre n'est pas démocratique … Je le déplore.

Après l'aveu public de la RTBf, en janvier 2025, de pratiquer la censure, sa ministre de tutelle, Jacqueline Galant, s'en déclara « étonnée ». Ce mot suffit à déchainer contre elle une vague d'agressivité, l'accusant de vouloir s'attaquer au cordon sanitaire médiatique

et ce, sans même qu'elle eut prononcé le mot ! Elle fut maintenue en place par son parti qui déclara la RTBf « *trop à gauche* ». Effectivement, en juin 2026, Monsieur Philippot, Président sortant de la chaine publique, fut remplacé par un membre du Parti Socialiste. *Fluctuat nec mergitur*…

Et maintenant : la grande censure de l'Union Européenne.
Voici le projet de l'UE, révélé par bribes dans la presse :
Consciente de l'impopularité croissante de ses décisions et du rejet de plus en plus virulent de la démocrature – un régime ondulant entre la démocratie parlementaire et une dictature douce – l'Union souhaite contrôler nos pensées et empêcher l'expression des opinions dissidentes, à savoir :
- La contestation des aides faramineuses à fonds perdus octroyées à l'Ukraine ;
- La contestation des accords commerciaux, certes avantageux pour l'industrie allemande mais catastrophiques pour l'agriculture et la santé des européens (Mercosur, CETA, Inde, Australie, …) ;
-La contestation des politiques énergétiques irréalistes, emballées dans un « Green Deal » ruineux pour tous les Européens ;
-La contestation d'une politique agricole commune, qui a déjà poussé au suicide plus d'un agriculteur (cfr mes articles précédents).
Mais on ne peut pas critiquer ces politiques … Le terme de « dissidents » a déjà été cité. Ainsi, dès septembre 2026, afin d'identifier ses opposants et pour les contrer le plus efficacement possible, l'Union exercera un contrôle total sur l'accès aux réseaux sociaux. Le prétexte mis en avant est la lutte contre la pédocriminalité. Cet objectif est respectable mais il en dissimule un autre. Chaque utilisateur des réseaux sociaux devra s'identifier par sa carte d'identité pour y accéder. Il sera donc automatiquement identifié s'il diffuse une idée ou une information contraire à la doxa de l'Union. Les sanctions n'ont pas encore été révélées. Le cas du Colonel (e.r.) Jacques Baud en donne un avant-goût. L'usage de logiciels VPN (Virtual Private Network) pourrait contourner cette nouvelle censure à grande échelle. Mais l'Union veille : elle pourrait bien interdire les VPN … ! (H. Virkhunen). La décision est à l'étude.
Evidemment, « *Big Brother vous regarde* » ! (G. Orwell).
En 2023, la Commission avait déjà lancé le Digital Services Act (DSA) : il accorde tous pouvoirs aux plateformes d'hébergement, pour supprimer les contenus jugés « illégitimes ». C'est une censure appliquée à tout ce qui s'oppose aux politiques de l'Union Européenne et à l'intégration. En plus, un Commissaire aux « Valeurs et à la Transparence » sera chargé de l'application rigoureuse du DSA.
En matière de transparence : la plupart des rapports de réunions de la Commission sont classés « confidentiels ». Les décisions sont promulguées, sans explication de leur choix (D. Guéguen). Pourquoi l'ouverture des frontières aux migrations de masse ? Pourquoi le véhicule électrique est-il rendu obligatoire en Europe et pas ailleurs ? Pourquoi le rejet de la Russie ?
Et tant d'autres décisions aussi sans explications. C'est carrément le devenir à long terme de l'Union qui est censuré ! Pourquoi ? On ne sait pas.
Et comme la population ne sait pas, elle ne réagit pas. Voilà bien toute l'opportunité de la censure médiatique.

Huxley l'avait dit …

« Grâce au contrôle des pensées, à la terreur constamment martelée pour maintenir l'individu dans un état de soumission voulu, nous sommes aujourd'hui entrés dans la plus parfaite des dictatures qui aurait les apparences de la démocratie, une prison sans murs dont les prisonniers ne songeraient pas à s'évader, dont ils ne songeraient même pas à renverser les tyrans. Système d'esclavage où, grâce à la consommation et au divertissement, les esclaves auraient l'amour de leur servitude ».
Pour atteindre cet éden, la censure médiatique canalisée n'est-elle pas la voie royale ?

« Chaque fois que vous vous retrouvez à penser
comme la majorité des gens,
faites une pause et réfléchissez » (Mark Twain).

Bibliographie et sources.

Cet article est un essai. Les recherches et réflexions personnelles sont donc majoritaires, par rapport aux sources indiquées dans le texte et ci-dessous.
-Association des Journalistes Professionnels (AJP) : « Consignes de traitements de sujets sensibles », https://www.ajp.be/ , avril 2025, adopté par le Conseil de Déontologie Journalistique.
-BIARD, B. : « Lutte contre l'extrême-droite en Belgique : moyens légaux et cordon sanitaire politique », Courrier hebdomadaire du CRISP, 2021, n° 2522 et 2523, p.52.
-BILD, M., Directeur Général de TVL : déclaration sur la liberté d'informer ; les ingérences de Viginum, 18 juin 2025.
-CARLIER, E., « Le Miroir électoral », Ed Labor, Bruxelles, 1988.
-CDJ : Code de déontologie journalistique, 16/10/2013.
-Collège d'avis du CSA : »Règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale », avis n°1/2018 du 23/01/2018, disponible sur https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/Reglement-Elections-2018.pdf
-Décret Services de Médias Audiovisuels- Services de Partages de Videos (SMA-SPV), dispositions légales, pour le CSA, 4 février 2021.
-DESTEXHE, A., Sénateur honoraire : interview disponible sur https://www.dailymotion.com/video/x9epwp6 « Audio-visuel belge : un cordon médiatique », 2025.
-Freelance Journalism Assembly : instructions aux journalistes pour le traitement de l'information, 2021 et 2022. By : Bill & Melinda Gates Foundation.
-GUEGUEN, D. : « Lobbyistes européens, VA Editions, 2023.
-HUXLEY, A. : « Le Meilleur des Mondes » (traduction), Editions Plon, Paris, 1932.
-ORWELL, G. : « 1984 » (traduction), Editions Gallimard, Paris, 1950.
-VIRKHUNEN, H., Commissaire européenne : interdiction des VPN dès septembre 2026 (15/05/2026).

Texte garanti artisanal : aucun recours volontaire à l'IA ou autres subterfuges scripteurs facilitateurs. E.C.
